

## Rapport du Secrétaire Général

---

Comme il est de coutume, je vais essayer de vous présenter de façon factuelle l'ensemble des dossiers qui ont été menés par le Syndicat au cours de l'année 2015, ainsi que l'actualité du Syndicat.

Je souhaite tout d'abord introduire mon intervention en exposant les quelques chiffres-clefs de notre récolte.

960 000 hl, dont :

- 864 000 hl en rosé
- 31 650 hl en blanc
- 65 800 hl en rouge

Cette récolte reste au-dessus de la moyenne des 5 dernières années. Il s'agit d'une récolte importante avec un rendement moyen de 49.5 hl/ha.

Plusieurs points sont à souligner pour cette année 2015.

La protection du nom a mobilisé beaucoup de réflexion. C'est un sujet stratégique sur lequel une méthodologie se met en place petit à petit.

2015 nous aura permis de marquer une nouvelle victoire. La société Eyguebelle a été condamnée à 15 000€ d'amende. La Boisson Alcoolisée à Base de Vin commercialisée sous la marque « Marquise de Provence » est donc dorénavant interdite. Nous avons encore au moins 2 dossiers sur lesquels nous risquons d'aller au contentieux.

Une Appellation d'Origine Contrôlée est un droit d'usage. Nous, producteurs de l'Appellation « Côtes de Provence » Contrôlée, avons une somme d'obligations, parfois lourde. Elles sont d'ordre administratif, technique ou commercial.

Il est donc du devoir du Syndicat de limiter ces détournements de notoriété. Ce sujet majeur est considéré comme prioritaire et nous serons intraitables.

Nicolas exposera plus tard un bilan plus précis sur ce sujet.

### **Concernant la hiérarchisation et l'organisation de l'offre.**

Plusieurs évènements ont marqué cette année.

La validation par l'INAO de la possibilité pour les producteurs de la Londe de produire des vins blancs. Aucune réclamation n'a été constatée. Le cahier des charges est au Ministère de l'Agriculture.

La Commission d'experts a proposé un projet de délimitation parcellaire de la dénomination « Sainte Victoire ». Suite à une première visite en novembre 2015, la Commission d'enquête a demandé un ajustement du projet pour que ce dernier prenne en compte le critère des usages viticoles. Le nouveau projet devrait être

présenté au mois de novembre 2016 à la Commission permanente. Une fois validé par la Commission d'enquête de l'INAO, le projet sera présenté aux opérateurs dans le cadre de la consultation publique.

Concernant « Fréjus », une récente demande d'identification parcellaire a été réalisée. L'INAO a donc sollicité le Syndicat pour réaliser le bilan de la production « Fréjus ». Le dossier a été déposé. Une Commission d'enquête aura lieu début juillet prochain pour faire le point sur ce sujet.

Concernant « Notre-Dame des Anges », le Comité National de l'INAO a nommé en février 2014 une Commission d'enquête pour instruire la demande de reconnaissance des vins rosés et rouges issus du terroir « Notre-Dame des Anges ». Le rapport concernant l'aire géographique est en cours de rédaction.

Sur « Flassans/Besse » et « Argens/Bessillon », les dossiers sont en cours de constitution et Mireille Conrath poursuit le travail sur ces 2 zones.

Sur « Pierrefeu », nous récoltons des données pour anticiper le bilan des 5 ans.

Il faut être conscient que nous avons multiplié les dossiers et que nous tentons de faire face à la demande des vignerons. Nous travaillons en commun avec l'INAO pour faire avancer ces dossiers.

Concernant le dossier de révision simplifiée, les demandes et avis de l'ODG ont été transmis à l'INAO. Le dossier a été validé par le CRINAO et par le Comité National. Les experts ont été mandatés sur le dossier. Le volume de demande est très important – plus de 1000 ha ont été sollicités par 394 opérateurs. Les services de l'INAO étudient le dossier et les experts doivent rendre leur rapport début 2017. Notre objectif est de clôturer ce dossier pour la récolte 2018.

Concernant l'extension géographique de l'aire d'appellation, le rapport fondateur a été rédigé par les experts et doit faire l'objet d'une validation par le Comité National de l'INAO. Il définit les critères de délimitation de l'aire géographique **qui permettent de définir si une commune peut faire partie de notre aire d'appellation**. C'est un document important pour l'appellation.

Afin de faire face à l'ensemble de ces dossiers, nous avons recruté une personne supplémentaire pour épauler Mireille Conrath sur les dossiers.

Nous avançons également sur les effervescents Côtes de Provence. Il existe à la fois une production historique d'effervescents dans le vignoble et une spécificité de notre méthode qu'il faut mettre en avant.

Nous travaillons en très forte collaboration avec l'AREP, présidé par Olivier Brun. Le Centre du Rosé est également un acteur incontournable. Il dispose de tous les essais et travaux réalisés au cours des 15 dernières années qui ont permis de faire aboutir cette méthode d'élaboration.

Nous avons également convoqué la première réunion de la Section « Eau-de-vie de Marc-de-Provence ». Je vous rappelle que l'ODG « Côtes de Provence » est également l'ODG de l'Indication Géographique « Eau-de-vie de Marc-de-Provence ». Alain Moutte a été élu Président de la Section, et Lydie Debarge, de la Distillerie du Bois des Dames, en est la vice-présidente.

#### Autorisation de plantation et plan collectif :

2016 est la première année du nouveau plan collectif de restructuration. 8 réunions décentralisées ont été organisées par Nicolas Garcia et Florence Langlet sur le sujet :

- Des autorisations de plantation
- Plan collectif de restructuration

Nous avons souhaité avoir une communication de proximité afin de pouvoir répondre de façon pragmatique aux différentes questions qui se posent dans le vignoble. A chaque nouveauté, son lot de complexité. Le Syndicat vous accompagnera autant que possible. Florence Langlet a de nombreux appels et réponde à vos questions.

Concernant le plan collectif, peu de nouveautés. 1500 ha ont été contractualisés sur ce nouveau plan. Les premiers dossiers sont en cours d'instruction par Florence et son équipe. Le suivi des engagements de chaque vigneron reste l'enjeu majeur de ce plan.

N'hésitez pas à contacter Florence si vous avez des questions.

#### L'irrigation :

C'est un enjeu fondamental pour l'avenir de notre profession. Aujourd'hui, une petite partie de notre vignoble est équipée et a accès à cette ressource.

Sur ce dossier, nous sommes confrontés à 2 problématiques :

La première concerne l'évolution de la réglementation. Une proposition de l'INAO est toujours sur le bureau du Ministère de l'environnement. Eric Pastorino a envoyé un courrier au Directeur de l'INAO sur ce sujet.

La seconde concerne l'investissement. Jusqu'à présent, les collectivités territoriales accompagnaient fortement ces investissements. Le contexte a évolué. Il faut s'interroger. L'ensemble de la filière devra réfléchir avec le Canal de Provence, les communes et les collectivités territoriales pour proposer des schémas de développement du réseau.

## **Passons maintenant aux contrôles des conditions des productions et aux contrôles internes.**

Actuellement, soyez conscients que le contrôle interne mobilise beaucoup d'énergie au Syndicat.

Il faut que chacun d'entre vous soit conscient que ce contrôle est également un outil de protection pour chacun d'entre vous.

Aucun contrôle signifie la porte ouverte à tous les abus !

3 000 ha sont contrôlés chaque année sur l'ensemble des points du cahier des charges.

Soyez persuadés que le Syndicat travaille à la mise en place d'un contrôle qui soit le plus intelligent possible et qui respecte au maximum « l'esprit de la règle ».

N'hésitez pas à contacter l'ODG. Nous avons les personnes compétentes en cas de questions et cela évite bien souvent des soucis.

D'ailleurs, je vous propose qu'Alicia Berret se présente afin de pouvoir mettre un visage sur un nom.

Concernant la communication, depuis l'an dernier, nous avons souhaité l'accroître auprès des adhérents. Protection de l'appellation, sujet technique, hiérarchisation, lobbying, statistiques, évolution réglementaire sont autant de sujets qui y sont abordés.

Nous avons l'ambition de faire de notre ODG une véritable structure support des opérateurs, en conservant l'appellation « Côtes de Provence » au cœur de nos sujets.

Notre communication se construit :

1- Autour d'articles courts, efficaces et réactifs car le temps que nous avons pour nous informer est de plus en plus réduit. L'information doit être ciblée avec plusieurs niveaux de lecture, et le personnel du Syndicat est à votre disposition si vous avez besoin d'aller plus loin.

2- D'une forme attractive et moderne, à l'image des « Côtes de Provence ».

3- Autour de plusieurs supports : magazine, e-mail, site internet... Car nos habitudes sont différentes et nous avons l'ambition de toucher un maximum de professionnels.

Nous avançons sur le sujet. La refonte du site internet est le prochain axe de progrès.

Merci de votre attention,

Paul Bernard